



Accueil de réfugiés ukrainiens

« Tu aimeras l'étranger comme toi-même, car tu as été étranger... » (Lv 19, 34)

Diocèse de Versailles - Mars 2022

Une situation d'urgence

- **Prévision** : 2, 5 millions de réfugiés ont déjà fui l'Ukraine depuis la fin février, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En France, l'accueil de ces ressortissants s'organise. AU 15 mars, près de 8000 ont déjà été pris en charge, mais de 50 000 à 100 000 réfugiés, selon le premier ministre Jean Castex, sont attendus sur le territoire français dans les prochaines semaines.
- **Profil des premiers ukrainiens arrivant** : ce sont majoritairement des familles « mère et enfants », ou « mère et enfants et grands-parents », ou « couple de personnes âgées »...
- **Incertitudes** : il est très difficile de savoir à ce jour si ces réfugiés ukrainiens souhaiteront se rendre en France, s'y établir et combien de temps ils resteront dans notre pays...

L'organisation de l'Etat dans les Yvelines

- **Une plate-forme téléphonique et physique** à Versailles vient d'être mise en place pour accueillir les arrivants, appairer l'offre de logements et les besoins de logements, coordonner leur accueil avec les services de l'Etat (titres de séjour, accès au droit...)
- **La mise en relation entre logeurs et familles ukrainiennes** se fera par cette plate-forme (pour le Diocèse : selon un canal spécifique et direct défini avec la plate-forme Aurore).
- **Vous êtes en contact avec une famille ukrainienne ?** Vérifiez qu'elle s'est bien inscrite auprès de la plate-forme Aurore (seul interlocuteur pour l'obtention des droits).
- **Contact** : du lundi au vendredi de 9h à 18h au 08 05 69 14 02 ou par mail à accueil.ukraine78@aurore.asso.fr Prochainement : 82 bis avenue de Paris, Versailles

Appel de notre évêque

- **Mgr Luc Crepy invite l'Église des Yvelines** à prendre sa part dans l'accueil de ces populations déplacées et réfugiées.
- **Deux possibilités d'accueil sont aujourd'hui proposées** :
 - **1ère possibilité, avec le Diocèse** :
Une paroisse des Yvelines accueille une famille ukrainienne.
 - **2ème possibilité, avec JRS-Welcome** :
Une famille des Yvelines accueille un majeur isolé ukrainien.

1^{ère} possibilité, avec le Diocèse :

Une paroisse des Yvelines accueille une famille ukrainienne.

L'accueil par le Diocèse de Versailles : « une paroisse, une famille ».

Nous reprenons la méthode choisie il y a 6 ans à l'occasion de la crise en Syrie. Elle avait fait ses preuves et permis à 35 paroisses d'accueillir 45 familles syriennes dans un cadre sécurisé.

- Accueil d'une famille ukrainienne (ou plusieurs...) par l'ensemble de la « famille paroissiale ».
- Accueil pensé pour du long terme : 3 ans (1 an, renouvelable 2 fois).
- Accueil porté par la paroisse locale et ses différentes ressources humaines et matérielles.
- Accueil accompagné par le diocèse (Economat ADV et Pastorale diocésaine des Migrants et réfugiés), le conseil départemental de la Société de Saint-Vincent-de-Paul (médiation locative), l'Aide à l'Eglise en Détresse (recueil des dons et reversement).

Garantir un logement. Avec la Société de Saint Vincent de Paul.

- La paroisse trouve un logement adapté à la famille accueillie. A la demande de la préfecture, ce logement devra certainement être validé par les services de l'Etat ou des collectivités territoriales pour garantir qu'il est décent et correspond à la famille.
- Mise en place d'une médiation locative en étroite liaison avec le conseil départemental de la Société Saint-Vincent-de-Paul (CD SSVP).
- L'économe diocésain définit avec le CD SSVP la convention de garantie qui sera signée par le CD SSVP, le curé de la paroisse et l'association diocésaine de Versailles (ADV). Cette convention permet à SSVP de s'assurer que l'ADV prendra le relais du paiement de la location en cas de défaillance de la paroisse. Le CD SSVP signera ensuite un contrat de location entre le bailleur et SSVP, puis un contrat de sous-location entre la famille de réfugiés et SSVP.
- Un point de situation global concernant les loyers sera fait entre le CD SSVP et l'économe diocésain afin de corriger les éventuels dysfonctionnements.
- Il est essentiel que la famille ukrainienne soit locataire de son logement et règle un loyer : par là, elle pourra bénéficier des APL et devenir éligible à un logement social.

Cf Annexe 1 « Convention de garantie »

Engager les compétences de la paroisse : monter une équipe.

- Pour bien accueillir en paroisse et accompagner la famille de migrants réfugiés il convient de monter une équipe aux différentes missions.
- Le rôle pivot est le « référent paroissial ». D'autres paroissiens apporteront des compétences pour remplir la mission d'accompagnement :

Cf Annexe 2 « Répartition des rôles entre les différents partenaires »

Porter financièrement la famille accueillie. Avec l'AED.

- Par un don, les paroissiens sont invités à porter financièrement la famille accueillie en paroisse, qui se retrouve sans ressources arrivant en France. Les paroissiens s'engagent à rester donateurs dans la durée que durera l'accueil. Quelques idées pour alimenter ses budgets : engagement à donner chaque mois 5/10/200... € pendant un an, deux ans... Collecte de fonds en ligne, affectation d'une part des recettes de la kermesse...

- L'économe diocésain a établi avec l'association Aide à l'Église en détresse (AED) la procédure de réception des dons (prélèvement, virement, chèque, carte bancaire) et de versement en retour d'une subvention périodique de soutien vers la paroisse : la paroisse effectue les envois groupés (chèques et listing des donateurs) vers l'AED selon une périodicité mensuelle (pas d'envoi au fil de l'eau).
- Ce don versé à l'AED permet de recevoir un reçu permettant la déduction fiscale.
- L'AED attribue une subvention le mois suivant la réception de l'envoi de la paroisse, puis chaque mois en fonction des dons reçus.
- Un point de situation global concernant les dons sera fait entre l'AED et l'économe diocésain afin de corriger les éventuels dysfonctionnements.

| Récapitulatif : Procédure d'accueil d'une famille avec le Diocèse

Nous nous réjouissons du désir d'engagement des paroisses. A ce stade, compte-tenu de l'expérience acquise, il nous paraît donc important de préciser en bilan la procédure à suivre.

- 1) **Phase de réflexion** : lorsque l'assentiment de la paroisse (EAP, CP, CPAE...) est recueilli et qu'une réflexion se met en route, le curé constitue un comité de pilotage, nomme un référent et informe le vicaire épiscopal Charité et mission.
- 2) **Nomination d'un référent paroissial** : les coordonnées de la personne référente sont transmises à Bénédicte Bergeron responsable de la Pastorale des migrants et des réfugiés. Le référent de la paroisse prend contact avec Bénédicte Bergeron qui suivra le montage du projet.
- 3) **Éléments de validation** : le comité de pilotage travaille le projet en lien étroit et régulier avec la Pastorale des migrants et des réfugiés :
 - a) Mise en place des partenariats et répartition des rôles
cf Annexe 2 « Répartition des rôles entre les différents partenaires ».
 - b) Recherche d'un logement.
 - c) Etablissement d'un budget sur 2 ou 3 ans selon plusieurs hypothèses de composition familiale.
- 4) **Financement du projet** : Bénédicte Bergeron oriente le référent et/ou la personne en charge du budget vers Bertrand Barthélemy, économe diocésain pour la mise en place des procédures juridiques et financières.
- 5) **Validation du projet** : Une fois les différents montages mis en place, le curé et le référent présentent le projet à Bertrand Barthélemy, économe diocésain.
- 6) **Contact avec les familles** : lorsque l'économe diocésain a donné son feu vert, la paroisse se tourne vers la Pastorale des migrants et des réfugiés qui enverra la fiche « Descriptif du logement » à la plateforme préfectorale selon le canal spécifique convenu entre elle et le diocèse.
cf Annexe 3 « Descriptif du logement – Plate-forme Aurore ».
- 7) **Suivi pastoral** : la Pastorale des Migrants et réfugiés fait un point de relecture régulier avec les paroissiens engagés dans cet accueil.

Coordonnées :

Bénédicte Bergeron, responsable pastorale des Migrants et des réfugiés *[Questions pastorales]*
benedicte.bergeron@catholique78.fr 01 30 97 67 57 06 03 21 60 70

P. Etienne Guillet, vicaire épiscopal Charité et mission *[Questions pastorales]*
etienne.guillet@catholique78.fr 06 83 47 04 35

Bertrand Barthélemy, économe diocésain *[Questions temporelles]*
bertrand.barthelemy@catholique78.fr 01 30 97 67 55 06 13 83 12 58

2ème possibilité, avec JRS Welcome :

Une famille des Yvelines accueille un majeur isolé ukrainien.

L'accueil par Jesuit Refugee Service - Welcome

- Disposer d'une chambre.
- Choisir d'accueillir en famille un majeur isolé.
- Vivre cet accueil pendant 4 à 6 semaines. La personne réfugiée ira ensuite dans une autre famille.
- La famille d'accueil porte les charges de l'hospitalité (repas...)
- L'accompagnement humain et administratif n'est pas porté par la famille d'accueil mais par l'équipe JRS-Welcome.

Recherche bénévoles pour l'accompagnement : Afin d'augmenter la capacité de service, JRS-Welcome fait appel aux personnes qui souhaitent devenir bénévoles pour renforcer le réseau.

Coordonnées :

Véronique Frété welcome.78@jrsfrance.org 06 27 51 14 62
+ pensez à prévenir la pastorale diocésain Migrants et réfugiés
afin que nous soyons bien en lien !

Bénédicte Bergeron, responsable pastorale des Migrants et des
réfugiés

benedicte.bergeron@catholique78.fr 01 30 97 67 57 06 03 21 60 70



Partenariats possibles pour garantir la réussite de l'accueil.

Collectivités territoriales :

Pouvoirs publics et mairie peuvent parfois fournir un logement sur le parc HLM municipal ; des services municipaux (affaires sociales, scolarité...) peuvent aider pour les démarches administratives (inscription à l'école, ouverture de dossiers de demande d'aides...)

Secours Catholique ou la Conférence St-Vincent-de-Paul :

Le rôle de l'équipe locale sera généralement de participer à l'accompagnement fraternel et social (administratif, soutien scolaire, réinsertion professionnelle...) des personnes accueillies. Mais aussi l'aide matérielle et financière, l'aide au logement, la convivialité, les séjours de vacances...

Réfugiés accueillis depuis plusieurs années :

Certaines personnes déjà accueillies peuvent jouer un rôle à leur tour dans l'accueil de nouveaux arrivants. Des compatriotes ukrainiens habitent peut-être à proximité.

Associations laïques :

Certaines associations locales non liées à l'Église peuvent apporter une contribution (scolarisation, alimentaire, vie culturelle et sportive...)